

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 27 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *21 avril 2015*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -
Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET -
M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -
M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Sarah BOUKAALA -
M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT -
Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX -
M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H13 à 00H56
M. Jacques WIART donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H30 à 00H56
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 18H13 à 19H39
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H13 à 19H11
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H00 à 00H56
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Marina GIROD DE L'AIN de 00H00 à 00H56
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H13 à 21H23
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 00H39 à 00H56
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN de 23H20 à 00H56
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H13 à 19H18
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 21H00 à 00H56
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 18H13 à 00H56
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H13 à 00H56
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 00H56
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 00H56
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H13 à 00H56
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H13 à 00H56.

Secrétaire de séance : M. René DE CEGLIE.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

Questions orales de M. CHAMUSSY, M. SAFAR et M. BREUIL

M. le Maire répond aux questions orales.

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Intervention(s): M. BREUIL, M. CHAMUSSY.

M. le Maire suspend la séance à 19h02 afin de donner la parole à M. LANGLOIS, Directeur Général des Services. Reprise de la séance à 19h03.

Intervention(s): Mme BOUKAALA, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2 - (D 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transferts des personnels municipaux au 1er mai 2015 et suppression des emplois correspondants à la ville de Grenoble

Intervention(s): M. MONGABURU, M. BREUIL, M. CAZENAVE, Mme SALAT, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer les emplois mentionnés à la Métropole et de supprimer les emplois correspondants dans le tableau des effectifs de la Ville de Grenoble.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 3 - (D 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Création des services communs « santé sécurité prévention » et « accompagnement vers l'emploi » et suppression des emplois correspondant à la Ville de Grenoble.

Intervention(s): M. MONGABURU, M. BREUIL, M. CAZENAVE, Mme SALAT, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création au 1er mai 2015 des services communs « santé sécurité prévention » et « accompagnement vers l'emploi »

- d'autoriser le Maire à signer les conventions créant ces deux services communs et tout document y afférent

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 4 - (D 008) - INTERCOMMUNALITE - Transfert du service public de l'eau potable à la Métropole : Cession à la Métropole de plus de deux tiers des actions de la ville de Grenoble détenues dans le capital de la Société Publique Locale (SPL) "Eau de Grenoble", modification des statuts de la SPL, élection des représentants de la ville de Grenoble à la SPL.

Intervention(s): Mme OLMOS, M. BREUIL, M. CAZENAVE, M. BRON, M. CONFESSON, M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession à la Métropole de plus des deux tiers des actions de la ville de Grenoble dans le capital de la SPL, soit 284 834 actions sans contrepartie financière,

- de dire que la réalisation de cette cession est conditionnée par l'acceptation par les différentes collectivités et établissements des conditions suivantes :

"La gestion du service public de l'eau étant régie par le principe de "l'eau paye l'eau", la question de la monétarisation des actions s'aborde selon deux possibilités pour l'ensemble des collectivités actionnaires :

- si les actions de la SPL ont été acquises à partir du budget de l'eau (budget annexe, syndicat...), donc de la gestion du service public de l'eau et des tarifs de ce service public, la cession des actions à l'établissement public de coopération intercommunale est réalisée sans contreparties financières,

- si les actions de la SPL ont été acquises à partir du budget principal de la collectivité, la cession est opérée après une discussion entre la collectivité et l'établissement public de coopération intercommunale pour déterminer le prix de cession. Vu le caractère récent de l'acquisition des actions de la SPL par les différentes collectivités, il sera proposé une cession à la valeur nominale."

- d'approuver les statuts modifiés de la SPL " Eau de Grenoble " tels que ci-annexés, et d'autoriser le Maire à les signer,

- d'approuver la composition du conseil d'administration de la SPL et la désignation en son sein de 3 représentants de la ville de Grenoble,

- de procéder à la nomination de 3 représentants au conseil d'administration :

- M. Raphaël MARGUET

- M. Hakim SABRI

- Mme Salima DJIDEL

- de désigner parmi les représentants au conseil d'administration, Monsieur Hakim SABRI membre titulaire, et Madame Salima DJIDEL membre suppléant, au sein de l'Assemblée Générale de la SPL "Eau de Grenoble",

- de dire que les administrateurs représentants la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration ne percevront pas de jetons de présence,

- d'autoriser les administrateurs représentant la ville de Grenoble à exercer, à titre gratuit, les mandats qui pourraient leur être délégués par le Président ou le conseil d'administration de la Société Publique Locale "Eau de Grenoble",

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- Sur les désignations des membres du Conseil d'Administration : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

- Sur les désignations des membres de l'Assemblée Générale : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

- Sur le reste de délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 5 - (A 013) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social agréées en 2015

Intervention(s): M. FRISTOT, M. CAZENAVE, M. NOBLECOURT, Mme GARNIER, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf susvisé pour les opérations agréées par la métropole en 2015.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National.

DELIBERATION N° 6 - (A 010) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par la Société Dauphinoise pour l'Habitat et Grenoble Habitat

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BREUIL, Mme BOILEAU, M. CAZENAVE, M. CHAMUSSY, M. NOBLECOURT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De verser à :

- la Société Dauphinoise pour l'Habitat une aide de 190 000 € pour la réalisation de 38 logements locatifs sociaux (26 PLUS et 12 PLAI), sur une partie du site de l'Externat Notre Dame,

- Grenoble Habitat une aide de 60 000 € pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux (7 PLUS et 3 PLAI), 22 rue Guynemer

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et modalités de versement desdites participations.

Délibération : adoptée

Pour : 37 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 6 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 5 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU, Mme DATHE, M. BOUZAIENE, M. MONGABURU, Mme DJIDEL) + 1 UMP-UDI et Société Civile (Mme BERANGER).

DELIBERATION N° 7 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - MUSEE DE GRENOBLE :
Acquisition de l'oeuvre de Mario MERZ et première phase du programme de restauration 2015 - Rendu acte des partenariats média dans le cadre de l'exposition PENONE - Présentation des partenariats De PICASSO à WARHOL.

Intervention(s): M. le Maire suspend la séance à 20H51 afin de donner la parole à M. TOSATTO, conservateur du Musée de Grenoble. Reprise de la séance à 21H06.

Intervention(s): M. le Maire, Mme COMPARAT, Mme LEMOINE, M. BERTRAND, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. MERIAUX, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de l'oeuvre "cinq doigts" de Mario MERZ ;
- d'approuver la première phase du programme de restauration 2015 ;
- d'approuver le rendu acte autour des partenariats médias de l'exposition Giuseppe PENONE ;
- d'approuver les termes des conventions de partenariats médias autour de l'exposition "De PICASSO à WARHOL" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National

DELIBERATION N° 8 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - MUSEE DE GRENOBLE -
Conventions avec l'ADAGP et les autres titulaires de droits d'auteurs : exploitation numérique des visuels d'oeuvre d'art.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'exploitation numérique avec l'ADAGP ;
- d'approuver les termes de la convention cadre de cession de droit d'auteurs pour les autres titulaires de droits d'auteurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis - Attribution de
subventions aux opérateurs culturels grenoblois - Conventions et avenants financiers.

Intervention(s): M. BREUIL, Mme BOUKAALA, M. CARROZ, M. CAZENAVE, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY, M. MERIAUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions et avenants financiers joints en annexe,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX.

DELIBERATION N° 10 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention triennale entre la ville de Grenoble et l'INP Grenoble relative au statut Art-Etudes - Artiste de haut niveau. Conventions et avenant de mise à disposition de locaux avec les associations "A BORD PERDU", "Compagnie Intermezzo" et "La Delphinale".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention triennale avec Grenoble INP et des conventions et avenant de mise à dispositions de locaux avec les associations "A BORD PERDU", "Compagnie Intermezzo" et "La Delphinale", joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Adhésion au dispositif Carte M'ra - Conventions entre la ville de Grenoble et la Région Rhône Alpes pour le Théâtre municipal et le Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions "Spectacle vivant/festival" et "Art et savoir" dans le cadre du dispositif carte M'ra ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région Rhône Alpes les conventions ci-annexées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12 - (C 001) - SPORT - Exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2015 : avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reconduire pour la saison estivale 2015 la convention d'occupation du domaine public de 02 juillet 2012 modifiée par avenants des 30 avril 2013 et 21 mars 2014, conclue avec la SARL P.A.R.C. pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron,

- d'approuver les dispositions de l'avenant n° 3 à la convention fixant à 3 000 euros le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 6 juin 2015 au 31 août 2015 ; en cas de fermeture anticipée de la piscine pour des raisons techniques, la redevance sera fixée au prorata de la durée effective d'exploitation,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13 - (C 002) - SPORT - Avenants aux conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2015

Intervention(s): M. BRON, M. le Maire, Mme COMPARAT, M. BOUZAIENE, Mme MARTIN, M. CAZENAVE, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants aux conventions générale d'objectifs avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée

Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 14 - (C 008) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles pour l'année 2015

Intervention(s): M. BRON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;

- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. MALBET, M. COUTAZ, M. BACK, Mme BOILEAU, M. BOUZAIENE, Mme GIROD de L'AIN, Mme MARTIN, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme RAKOSE, Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme OLMOS, M. TUSCHER.

DELIBERATION N° 15 - (C 009) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 41 personnes dont les noms figurent en annexe 1,
- d'attribuer 2 bourses FIJ, pour le montant indiqué, à la personne dont le nom et le descriptif du projet figure à l'annexe 1.

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- Bourses BAFA : adoptées à l'unanimité
- Bourses FIJ : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 16 - (C 013) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition des locaux du site d'Echarlière à la SARL "Bois de Lune".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17 - (B 003) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention du 25 Mars 2013 entre la ville de Grenoble et l'association Les Mahou-Minauds

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'Association Les Mahou-Minauds d'une subvention de fonctionnement de 73 800 € pour l'année 2015
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Les Mahou-Minauds

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18 - (B 005) - SANTE PUBLIQUE - Avenants financiers aux conventions passées entre la ville de Grenoble et des associations menant des actions de santé pour l'année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants ci-annexés ;
- d'autoriser le versement des subventions suivantes :
- 25 000 euros au Mouvement Français pour le Planning Familial
- 4 500 euros à la Mission Locale de Grenoble

Délibération : adoptée

Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 6 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BARBIER, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme MARTIN, M. TUSCHER.

DELIBERATION N° 19 - (B 006) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations suivantes : MJC Parmentier et Centre Social Chorier Berriat.
Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme MARTIN, M. NOBLECOURT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association MJC Parmentier 2750 euros et 1000 euros au centre social Chorier Berriat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. MALBET.

DELIBERATION N° 20 - (B 007) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier concernant l'association MJC Lucie Aubrac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association MJC Lucie Aubrac 1000 euros au titre d'une subvention sur projet;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier correspondant.

Délibération : adoptée

Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT.

DELIBERATION N° 21 - (B 008) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention ANRU du Grand Projet de Ville Grenoble / St Martin d'Hères : avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville/Actis pour la réalisation du pôle associatif du 16 Cocat et clôture de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée à ACTIS, annexé à la présente délibération.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 22 - (A 017) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île - Cession par la SEM InnoVia de droits à construire - Cession d'un terrain par la Ville à la SEM InnoVia.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la cession de droits à construire par la SEM INNOVIA à ICF Sud-est Méditerranée sur Cambridge pour la réalisation d'une résidence sociale et de deux immeubles de logements locatifs sociaux à 210 €Ht m² de plancher;

-d'approuver la signature du protocole d'accord et du compromis à intervenir entre ICF et la SEM INNOVIA ;

- de céder la parcelle AI291 d'une superficie de 4 345m² à la SEM INNOVIA dans les conditions de la convention foncière Presqu'île, dont 438m² à 100 €m² destinés à accueillir le projet de bâtiments tertiaires, et 3 907 m² à 0 € destinés à accueillir le projet de recherche publique Platine;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations;

- d'approuver la cession par la SEM INNOVIA de la première tranche du projet d'immobilier d'entreprise pour la réalisation d'environ 10 000 m² de plancher de bâtiments tertiaires à environ 220 €HT le m² de plancher à une société de projet correspondant à un groupement d'investisseurs constitué de la Caisse des Dépôts, associant le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et la société patrimoniale 2P;

- d'autoriser la rétrocession du surplus foncier au CEA par la SEM INNOVIA pour la réalisation du projet immobilier scientifique (PLATINE), de l'Agora et de l'esplanade thématique dans les conditions de la convention foncière Presqu'île.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 23 - (A 018) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Beauvert - Cession par la SPLA Sages de droits à construire - Révision de la charge foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le nouveau montant de charges foncières qui sera cédé par la SPLA SAGES au groupe Brémond de l'îlot C , soit 300 €HT le m² de SHON exclusivement pour les logements vendus en accession libre, et ce compris les ventes dites "en bloc" faites au profit d'un bailleur social;**
- **d'approuver le nouveau montant de charges foncières qui sera cédé par la SPLA SAGES aux ateliers Gröll du lot E2 dans l'îlot C , soit 300 €HT le m² de SHON exclusivement pour les logements vendus en accession libre.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 24 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - ventes de box dans le parking de l'Arlequin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de vendre à Madame BEN SAID née DABBEK et Monsieur BEN SAID dans le parking de l'Arlequin deux box de 14 m² environ chacun au prix global de 12 000 euros pour les box garages n°162 lot n°10, et n°176 lot n°24.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - acquisitions de box dans le parking SILO 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'acquérir dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°32206 portant le numéro de lot 1206,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération immobilière SCI Jeanne d'Arc - Cession et acquisition de volumes à créer - Modification de la délibération du 10 février 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la création de 2 volumes sur un tènement de 25 m² dépendant du domaine public sur l'avenue Jeanne d'Arc tel que figuré au plan ci-joint;**
- **d'approuver et d'autoriser la signature d'un état descriptif de division de volumes sur le tènement désigné ci-dessus ;**
- **de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public du volume 2 situé en hauteur et de le classer dans le domaine privé de la ville de Grenoble;**
- **de céder le volume 2 à la SCI Jeanne d'Arc ou à toute autre personne morale s'y substituant ;**
- **de dire que cette cession se fera sur la base de 210 €/m² HT de SP pour une SP d'environ 24 m² répartie sur trois étages, soit 5 040 €HT;**
- **d'acquérir auprès de la SCI Jeanne d'Arc ou de toute personne morale s'y étant substituée les futurs espaces publics sur le chemin Villebois, sur le boulevard Clémenceau, sur l'avenue Jeanne d'Arc et sur le chemin du commerce; ces espaces publics étant soit du terrain (tènements 1, 2, 3 et 4) soit du volume (volumes 3 et 4) tels que définis sur le plan annexé ;**
- **de dire que ces acquisitions se feront aux conditions précédemment définies dans la délibération du 10 février 2014 à savoir 30 €HT/m² soit un montant de 12 180 €HT;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ces opérations.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27 - (A 007) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Amendement N°1 présenté par M. FRISTOT, celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National
Amendement N°2 présenté par M. FRISTOT, celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la modification n°2 de l'assiette du bail à construction entre la ville et ACTIS sur la Place du Lys Rouge conformément aux clauses et conditions de la notice n°2 ci-annexée;**
- **d'approuver l'avenant à la convention en date du 01/07/1986 entre ACTIS et la Ville, permettant l'ajout des deux locaux collectifs résidentiels sis 6 cour Edmond Arnaud et 8 Cour de l'Alma, conformément aux conditions de la notice 3 ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 28 - (A 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Relogement Mistral : approbation de la convention de collaboration avec Actis et d'une convention avec la CAF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de collaboration entre Actis et la Ville ainsi que la convention de partenariat entre la Ville et la CAF;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions, annexées à la présente délibération.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 29 - (A 014) - ACTION SOCIALE - Convention financière entre la ville et Grenoble Habitat relative aux travaux supplémentaires réalisés pour la Marelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière entre la ville de Grenoble et Grenoble Habitat
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Délibération : adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU)

DELIBERATION N° 30 - (A 020) - ACCESSIBILITE - Convention de partenariat avec les partenaires institutionnels du Mois de l'accessibilité en Ville 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise; conventions relatives au mois de l'Accessibilité 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31 - (A 021) - STATIONNEMENT - Gratuité du stationnement sur voirie pour les titulaires de la carte de stationnement PMR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter de la gratuité du stationnement de surface pour les personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées, telle que prévue par l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32 - (A 002) - ENVIRONNEMENT - Convention entre L'Abeille Dauphinoise et la ville de Grenoble pour la mise à disposition gracieuse de la salle de réunion du centre Horticole les 13 et 27 juin 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre L'Abeille Dauphinoise et la Ville aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (A 003) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Madame Vial-David et la ville de Grenoble pour le pâturage de moutons sur le site de la Bastille
Intervention(s): M. BREUIL M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Madame Alexia VIAL-DAVID et la Ville aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34 - (A 009) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Grenoble Habitat et la ville de Grenoble pour mener une action commune afin de sensibiliser les habitants à la décoration de balcons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Grenoble Habitat et la Ville aux conditions susmentionnées.

- d'accepter que la dépense soit inscrite :- Chapitre 011 fonction 908 s/fonction 823 nature comptable 60 628 : graines, bulbes et bouture.

- d'accepter que la recette soit inscrite - chapitre 70 fonction 908 s/fonction 823 -nature comptable 7 021 : vente de récoltes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35 - (A 015) - URBANISME REHABILITATION - " Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : Dispositif d'aides financières pour la conservation et la restauration d'éléments de patrimoine remarquables. Modification de la délibération N° 10-A008 du conseil municipal du 22 mai 2006."

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider la reconduction du dispositif d'aide financière dans le périmètre de l'AVAP.**
- **de modifier le montant de l'aide financière fixé à 20% du montant HT des travaux et des honoraires des architectes, plafonnée à 3 000€par demandeur.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer par arrêté l'aide spécifique aux travaux de valorisation du patrimoine après avis de la commission d'attribution des aides.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36 - (A 016) - URBANISME REHABILITATION - "Dispositif d'aides financières au changement des menuiseries extérieures en bois. Modification de la délibération N° 56-A033 du conseil municipal du 16 décembre 2013."

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider le dispositif de la reconduction d'aide financière au changement des menuiseries extérieures en bois.**
- **de modifier l'aide aux demandeurs sans critère de ressources à hauteur de 30%, plafonnée à 150€par fenêtre et 1 200€par demandeur et par période de 5 ans.**
- **d'attribuer aux demandeurs ayant un revenu inférieur aux plafonds fixés par l'ANAH, une aide financière, fixée à 30% du montant HT de la menuiserie neuve en bois, plafonnée à 300€ par menuiserie et 2 400€par demandeur et par période de 5 ans.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire d'attribuer par arrêté l'aide spécifique aux travaux de changement des menuiseries bois après avis de la Commission d'attribution des aides.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37 - (E 011) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Convocation de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le mode de gestion d'Alpexpo. Intervention(s): Mme OLMOS, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. MERIAUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la Commission consultative des services publics locaux au sujet du choix du mode de gestion d'Alpexpo, en application de l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 4 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST, M. SABRI, M. MERIAUX, Mme TAVEL) + 1 UMP-UDI et Société Civile (M. CHAMUSSY)

DELIBERATION N° 38 - (E 006) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs combinés applicables au 1er mai 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs combinés ci-annexés de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables à compter du 1er mai 2015.

Délibération : adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. MERIAUX)

DELIBERATION N° 39 - (E 014) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur les conventions de mise à disposition auprès de la Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des conventions de mise à disposition à temps partiel (90 %) de Madame Catherine CAREL, médecin de 1ère classe titulaire de la ville de Grenoble, auprès de la Métropole de Grenoble du 1er mai 2015 au 30 novembre 2015 inclus, et à temps plein de Monsieur Marc BIANCO, technicien principal de 2ème classe titulaire de la ville de Grenoble du 1er mai 2015 au 30 juin 2015 inclus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Conventions de mises à disposition partielles d'agents de la ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre gracieux les mises à dispositions partielles (50 %) de Mesdames Marie-Madeleine BOUGNOUX, Myriam BAUP, Isabelle DUNAND et Patricia PELARREY auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble, à compter du 1er février 2015 ;

- d'autoriser à titre gracieux la mise à disposition partielle (50 %) de Madame Yolanda GOMEZ-CASERO auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble, à compter du 1er mars 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41 - (E 015) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancement de grades : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2015, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe, qui se substitue à celui présenté au cours du Conseil Municipal du 23 mars 2015.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 42 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées aux Comités Techniques du 31 mars 2015 et du 24 avril 2015.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 43 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demandes de protection fonctionnelle des agents municipaux. Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits en date du 24/02/2015**
- faits en date du 19/12/2014 et du 01/03/2015**
- faits en date du 27/03/2015**
- faits en date du 01/03/2015**
- faits en date du 23/01/2015**
- faits en date du 19/12/2014, du 01/03/2015 et du 18/03/2015**
- faits en date du 19/12/2014 et du 01/03/2015**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 14A387 - 14A388 - 14A424 - 14A425 - 14A428 et les avenants aux marchés n° 10A185 et 14A226

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLENEUVE - SECTEUR ARLEQUIN - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PARKING EN ÉLÉVATION MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N°10-A185 : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-8 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. BREUIL, Mme GIROD de L'AIN, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Signature officielle du contrat économique sectoriel Economie sociale et solidaire pour la période 2014-2016

- le 15 novembre 2014 à Lyon - P. CLOUAIRE

Assemblée des Territoires de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)

- le 27 février 2015 à Lyon - P. CLOUAIRE

Forum bilatéral franco-américain des collectivités pour la ville durable et le changement climatique

- les 5 et 6 mars 2015 à Washington - E. PIOLLE

Assemblée générale de l'Agence France Locale

- le 12 mars 2015 à Paris - H. SABRI

Visite des locaux de l'Ordre de la libération

- le 18 mars 2015 à Paris - E. PIOLLE

Forum Social Mondial

- du 24 au 26 mars 2015 à Tunis - B. MACRET

Interview BFM Business et Néoplanète sur la Biennale de l'Habitat durable

- le 3 avril 2015 à Paris - V. FRISTOT

92ème Journée Régionale de Gérontologie

- le 9 avril 2015 à Lyon - K. CAPDEPON

**Inauguration exposition " Montagnes de France " présentée au Senat
- le 14 avril 2015 à Paris - P. MERIAUX**

**25ème anniversaire du jumelage entre Phoenix et la ville de Grenoble
- du 21 au 26 avril 2015 à Phoenix - L. LHEUREUX**

**25ème anniversaire du jumelage entre Phoenix et la ville de Grenoble
- du 21 au 26 avril 2015 à Phoenix - C. HABFAST**

**Voyage d'étude du projet " Repenser la richesse "
- du 1 au 18 novembre 2015 au Bhoutan - Mme GIROD DE L'AIN**

Délibération : adoptée à l'unanimité

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote
: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National**

DELIBERATION N° 46 - (E 002) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci -dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|----------------|
| - Commission Action sociale et proximité | 14 avril 2015, |
| - Commission Métropolitaine | 14 avril 2015, |
| - Commission Temps libre et savoirs | 15 avril 2015, |

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2015
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Temps libre et savoirs

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C 149 207,00

TOTAL ARTICLE 149 207,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Action sociale et proximité

| | |
|--|-----------|
| MAHOU-MINAUDS | 73 800,00 |
| CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT | 1 000,00 |
| COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE | 2 500,00 |
| COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE | 1 000,00 |
| LA RADIO DE MALHERBE GRENOBLE | 1 000,00 |
| MJC LUCIE AUBRAC | 1 000,00 |
| PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT | 2 750,00 |
| REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE | 43 000,00 |
| UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE | 1 000,00 |
| UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET | 1 500,00 |
| CENTRE CULTUREL JUIF | 7 500,00 |
| LA CIMADE | 3 000,00 |
| LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE | 1 200,00 |
| AIDES DELEGATION DE L'ISERE | 8 000,00 |
| ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR | 400,00 |
| COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH | 500,00 |
| DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX | 500,00 |
| GRUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE) | 500,00 |
| L'OISEAU BLEU | 15 000,00 |
| MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE | 1 800,00 |
| MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS | 4 500,00 |
| MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL | 25 000,00 |
| PARENTS ENSEMBLE ASS | 400,00 |
| SCLEROSES EN PLAQUES RHONE-ALPES ASS | 800,00 |
| SOHDEV/SANTE ORALE, HANDICAP, DÉPENDANCE ET VULNERABILITE | 500,00 |
| SOLIDARITE FEMMES | 12 200,00 |
| UNION NATIONALE AMIS FAMILLES MALADES PSYCHIQUES/SECT. ISERE | 2 000,00 |

Commission Métropolitaine

| | |
|---|-----------|
| ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTIONS MULTISERVICE | 10 000,00 |
| ADATE | 6 000,00 |
| ADFE - ASS. DAUPHINOISE DE FORMATION A L'EMPLOI | 3 000,00 |
| AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION | 16 000,00 |
| BRIN D'GRELINETTE | 3 000,00 |
| GRENOBLE SOLIDARITE | 85 000,00 |
| GROUPEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION DE L'ISERE | 7 500,00 |
| LA REMISE - RECUPERATION POUR L'EMPLOI & L'INSERTION... | 9 000,00 |
| L'ATELIER S.I.I.S.(ATELIER SOUS-TRAITANCE INDUSTRIE & INSERT) | 13 500,00 |
| LES NOUVEAUX JARDINS DE LA SOLIDARITE | 4 000,00 |
| MARIANNE (LES ATELIERS MARIANNE) | 12 000,00 |
| QUAL'ID - QUALITE INSERTION DEVELOPPEMENT | 3 000,00 |
| REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE | 50 000,00 |
| REPERAGES ASS. | 11 000,00 |
| SOLIDARITE FEMMES | 10 000,00 |
| SOLIDURA | 10 000,00 |
| TERRITOIRES INSERTION 38 | 5 000,00 |
| TRAVAIL ET PARTAGE | 5 000,00 |
| UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES | 4 000,00 |
| ALLIANCE GRENOBLE OXFORD | 2 000,00 |
| ALPES MODEL UNITED NATIONS | 500,00 |
| ASS ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD) | 700,00 |
| ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT | 2 500,00 |
| ASSOCIATION NEEMA | 400,00 |
| BEST GRENOBLE INP - BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY | 700,00 |
| CALLIOPE | 5 000,00 |
| CENTRE D'ETUDES CANADIENNES | 100,00 |
| COOP SCOL JULES FERRY MIXTE | 1 500,00 |
| COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE | 1 200,00 |
| CULTURE ET DEVELOPPEMENT | 9 000,00 |
| ZONE ART | 3 900,00 |

Commission Temps libre et savoirs

| | |
|---|------------|
| AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE | 9 000,00 |
| AMICALE SPORT MISTRAL DRAC JUDO | 3 500,00 |
| AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS | 1 000,00 |
| BAJATIERE | |
| AVIRON GRENOBLOIS | 33 918,00 |
| ECHIQUELIER GRENOBLOIS | 1 500,00 |
| FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A) | 15 100,00 |
| GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK | 3 100,00 |
| GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL | 1 900,00 |
| GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP) | 48 575,00 |
| GRENOBLE TENNIS | 55 000,00 |
| GUC TENNIS | 4 400,00 |
| MISTRAL FOOTBALL CLUB | 4 500,00 |
| NOVA GERACAO CAPOEIRA | 250,00 |
| TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD | 3 000,00 |
| UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE | 7 000,00 |
| USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE | 9 500,00 |
| AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE | 1 000,00 |
| ASSOCIATION MALKA | 5 000,00 |
| ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE) | 48 233,00 |
| CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT. J-C GALLOTTA - GRPE EMILE DUBOIS | 188 058,00 |
| CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE | 15 000,00 |
| CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES | 93 200,00 |
| CHORESCENCE | 1 500,00 |
| CINEMATHEQUE DE GRENOBLE | 3 000,00 |
| COMPAGNIE LES MUTINS | 2 000,00 |
| DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION | 3 500,00 |
| DOLCE CINEMA | 5 000,00 |
| ET A FOND ASSOCIATION | 3 000,00 |
| FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE | 7 000,00 |
| FESTIV'ARTS GRENOBLE | 1 300,00 |
| HADRA | 9 000,00 |
| JAZZ CLUB DE GRENOBLE | 8 000,00 |
| LA FORGE - IMPROVISATEURS REUNIS | 8 000,00 |
| L'ATELIER | 5 000,00 |
| LE CHAT DU DESERT | 5 000,00 |
| LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS | 3 000,00 |
| LES PHOSPHORESCENTES EN SCENE | 4 000,00 |
| LES ZINZINS | 2 000,00 |
| L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE | 30 000,00 |
| MUSIDAUPHINS | 10 000,00 |
| MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES | 18 717,00 |
| ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE | 3 000,00 |
| ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE | 3 000,00 |
| SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE | 7 600,00 |
| SOLEXINE ASS | 10 000,00 |
| TOUS TRAVAUX D'ART | 4 600,00 |
| ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE | 3 600,00 |
| AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS | 10 470,00 |
| BAJATIERE | |
| CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT | 6 600,00 |
| CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES | 7 800,00 |
| ENFANTINE | 31 501,00 |
| LA CORDEE | 3 450,00 |

| | |
|---|------------|
| LE PLATEAU | 132 775,00 |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES | 10 500,00 |
| ME BACHELARD | 7 200,00 |
| ME CLOS D'OR | 7 500,00 |
| ME PREMOL | 5 100,00 |
| ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T. | 5 550,00 |
| MJC ALLOBROGES | 11 490,00 |
| MJC ANATOLE FRANCE | 9 750,00 |
| MJC EAUX CLAIRES | 9 750,00 |
| MJC LUCIE AUBRAC | 8 700,00 |
| MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE | 9 000,00 |
| MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE | 7 800,00 |
| MUTUALITE | |
| MJC PREMOL | 4 000,00 |
| MPT SAINT LAURENT | 12 000,00 |
| PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT | 19 160,00 |

TOTAL ARTICLE 1 539 497,00

TOTAL BUDGET 1 688 704,00

Conclusions adoptées
Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- Associations "Hadra, Les arts du récit, Amis de l'orgue réformé de France-Grenoble" :

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès +7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT, M. MALBET, Mme JACTAT, M. CARROZ, M. CLOUAIRE, M. COUTAZ, Mme MARTIN, Mme BOILEAU, Mme LHEUREUX, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme GIROD de L'AIN, Mme JULLIAN, Mme LEMOINE, M. CHASTAGNER, M. BACK, M. SOLDEVILLE, Mme BERNARD, M. BERTRAND, M. BARBIER, M. BRON, M. TUSCHER, Mme BOUKAALA, Mme OLMOS.

DELIBERATION N° 47 - (D 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Soutien aux associations d'insertion professionnelle - année 2015

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. CLOUAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux associations d'insertion les subventions dont les montants sont présentés ci-dessus. Ces subventions sont intégrées à la délibération d'"affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

- d'approuver le contenu de l'avenant financier à la convention 2013-2015 entre la Ville et l'association Grenoble Solidarité, et le contenu de la convention portant sur l'année 2015 entre la Ville et l'association Solidarité femmes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme MARTIN, Mme BOILEAU, M. DE CEGLIE, M. CARROZ, Mme JACTAT.

DELIBERATION N° 48 - (D 006) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique (années 2013 à 2015) - avenant financier - année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 50 000 €

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2015, une subvention de 43 000 € pour l'action « entretien et animation des coursives »,

- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. Ces subventions sont intégrées à la délibération d'"affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : adoptée

Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 6 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 49 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivité - avenants aux projets Fonds Unique Interministériel (FUI)
Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'aide à l'innovation du projet Fluoromis II,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'aide à l'innovation du projet Anagram,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'aide à l'innovation du projet Learning Café.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès +7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. DENOYELLE).

DELIBERATION N° 50 - (D 004) - RELATIONS INTERNATIONALES - Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Youth Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis) - Juin/Juillet/Août 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes "ambassadeurs" Y.A.E.P." : "Youth Ambassador Exchange Program").

- de verser à Mademoiselle Céolane SAZIO, Mademoiselle Léanna CAZENAVE et Monsieur Ludovic LERICHE, lauréats 2015 du programme "Y.A.E.P." une aide financière de 650 € à chacun d'eux pour le financement d'une partie de leur billet de transports.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès : des Collèges et Lycées - Actualisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner :

COLLEGE AIME CESAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Laëtitia LEMOINE

Suppléante

- Madame Marina GIROD de L'AIN

COLLEGE CHAMPOLLION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Kheira CAPDEPON

Suppléante

- Madame Claire KIRKYACHARIAN

COLLEGE CHARLES MUNCH

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Martine JULLIAN

Suppléant

- Monsieur Hakim SABRI

COLLEGE FANTIN LATOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Sonia YASSIA

Suppléant

- Monsieur Guy TUSCHER

COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Monsieur Claus HABFAST

Suppléante

- Madame Sarah BOUKAALA

COLLEGE LES SAULES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Monsieur Sadok BOUZAIENE

Suppléante

- Madame Martine JULLIAN

COLLEGE LUCIE AUBRAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Catherine RAKOSE

Suppléant

- Monsieur Paul BRON

COLLEGE OLYMPIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Catherine RAKOSE

Suppléant

- Monsieur Bernard MACRET

COLLEGE STENDHAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Suzanne DATHÉ

Suppléant

- Monsieur Jérôme SOLDEVILLE

COLLEGE VERCORS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

-Monsieur Thierry CHASTAGNER

Suppléant

- Monsieur Paul BRON

LYCEE GENERAL CHAMPOLLION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Martine JULLIAN

Suppléante

- Madame Kheira CAPDEPON

LYCEE GENERAL INTERNATIONAL EUROPOLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Monsieur Claus HABFAST

Suppléant

- Monsieur Vincent BARBIER

LYCEE GENERAL STENDHAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Suzanne DATHÉ

Suppléante

- Madame Anouche AGOBIAN

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANDRE ARGOUGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Monsieur Thierry CHASTAGNER

Suppléant

- Monsieur Antoine BACK

LYCEE GENERAL ET PROFESSIONNEL ANDRE ARGOUGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Monsieur Thierry CHASTAGNER

Suppléant

- Monsieur René DE CEGLIÉ

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LES EAUX CLAIRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Monsieur Guy TUSCHER

Suppléante

- Madame Marina GIROD de L'AIN

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EMMANUEL MOUNIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Monsieur Alain DENOYELLE

Suppléant

- Monsieur Pierre MERIAUX

LP GUYNEMER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Marie-Madeleine BOUILLON

Suppléant

- Alan CONFESSON

LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Monsieur Jérôme SOLDEVILLE

Suppléant

- Monsieur René DE CEGLIÉ

**LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME –LPO
LESDIGUIERES**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Salima DJIDEL

Suppléant

- Monsieur Georges BURBA

**LYCEE DES METIERS DU TERTIAIRE DE LA SANTE ET DU SOCIAL – LPO
LOUISE MICHEL**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Mondane JACTAT

Suppléante

- Madame Maryvonne BOILEAU

LYCEE POLYVALENT VAUCANSON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Titulaire

- Madame Laëtitia LEMOINE

Suppléant

- Monsieur Guy TUSCHER

Délibération : adoptée à l'unanimité

Votes séparés :

- Désignation de M. BARBIER "LYCEE GENERAL INTERNATIONAL EUROPOLE" :

Pour 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote 2 Front National

- Le reste de la délibération : Pour 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 52 - (G 003) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France :
convention d'occupation du domaine public avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, pour les journées du 2 et 4 mai 2015 ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public et ses annexes, afférentes à cette manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H56

ANNEXE(S)

Rendu-Compte - Conseil municipal du 27 avril 2015

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

| N° marché | Objet | Attributaire Adresse | soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel | Date Notification | Type de prix |
|--|---|---|--|-------------------|--|
| Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT | | | | | |
| N° marché | Objet | Attributaire Adresse | soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel | Date Notification | Type de prix |
| 14T365 | Travaux de câblage et de dépannage des prises informatiques et téléphoniques courants faibles | EIFFAGE ENERGIE TELECOM SUD EST 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES | Montant maximum : 89 000,00 | 21/02/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 15T012 | Foire des Rameaux - Esplanade 2015 : maintenance des installations électriques | CITEOS 38120 SAINT EGREVE | 71 762,00 | 02/03/15 | Marché à prix global et forfaitaire |

Rendu-Compte - Conseil municipal du 27 avril 2015

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

| N° marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel | Date Notification | Type de prix |
|-----------|--|--|---|-------------------|--|
| 14S418 | Location, installation de bâtiments modulaires pour la foire des rameaux, avec prestations de nettoyage pour les sanitaires Lot n°2 : Location et installation de 4 structures modulaires à usage sanitaire comprenant la maintenance et le nettoyage | ALS - GROUPE WC LOC 38800 LE PONT DE CLAIX | Montant maximum : 9 000,00 | 16/02/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

| N° marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel | Date Notification | Type de prix |
|-----------|--|---|---|-------------------|--|
| 14F302 | Achat de tondeuses autoportées Lot 2 : Achat de tondeuses 25 CV sans bac | RMA MATERIEL 38570 GONCERLIN | Montant maximum : 20 000,00 | 24/02/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A350 | Prestation de services informatiques sur serveur Lot 1 - Prestations liées à l'infrastructure Windows | ACCESS DIFFUSION 38130 ECHIROLLES | Montant maximum : 30 000,00 | 10/03/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A351 | Prestation de services informatiques sur serveur Lot 2 - Prestations liées à l'administration SCCM et au packaging d'applications | SOGETI France 92130 ISSY LES MOULINEAUX | Montant maximum : 30 000,00 | 10/03/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A352 | Prestation de services informatiques sur serveur Lot 3 - Prestations liées aux environnements CITRIX et VMWARE | ACCESS DIFFUSION 38130 ECHIROLLES | Montant maximum : 60 000,00 | 10/03/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A353 | Prestation de services informatiques sur serveur Lot 4 - prestations liées à l'environnement de stockage SAN | BULL 78340 LES CLAYES SOUS BOIS | Montant maximum : 25 000,00 | 20/03/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A354 | Prestation de services informatiques sur serveur prestations liées à l'activité de sauvegarde Lot 5 - prestations liées à l'activité de sauvegarde | APX INTEGRATION 92213 SAINT CLOUD CEDEX | Montant maximum : 25 000,00 | 10/03/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |

Rendu-Compte - Conseil municipal du 27 avril 2015
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

| | | | | | |
|--------|--|--|-----------------------------|----------|--|
| 14A355 | Prestation de services informatiques sur serveur Lot 6 - Prestations liées aux logiciels Open Source d'infrastructure (SERVEURS) | NEPTUNE INTERNET SERVICES 38816 GRENOBLE | Montant maximum : 30 000,00 | 10/03/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A090 | Fourniture d'outillage et de consommables Lot 1 : Outillage général | LEGALLAIS 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR | Montant maximum : 73 000,00 | 25/02/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A091 | Fourniture d'outillage et de consommables Lot 2 : Outillage de coupes et consommables | BERNER 89331 SAINT JULIEN DU SAULT | Montant maximum : 30 000,00 | 25/02/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14S417 | Location, installation de bâtiments modulaires pour la foire des rameaux avec prestations de nettoyage pour les sanitaires Lot n°1 : location et installation de 2 structures modulaires à usage de bureaux | LOCLI 30 000 NANTES | Montant maximum : 30 000,00 | 16/02/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A356 | Fourniture d'une librairie de sauvegarde | SOLUCEO 38180 SEYSSINS | 39 275,00 | 09/03/15 | Marché à prix global et forfaitaire |
| 14F301 | Achat de tondeuses autoportées Lot n°1 : Achat de tondeuses 35 CV avec bac | BONFILS 38140 RENAGE | Montant maximum : 40 000,00 | 05/03/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |
| 14A367 | Relevé de type architectural et mise en plans du patrimoine bâti de la Ville de Grenoble | PIXEL PLANS INFORMATIQUES 38430 MOIRANS | Montant maximum : 65000,00 | 03/03/15 | Marché à bons de commande sur bordereau unitaire |

Rendu-Compte - Conseil municipal du 27 avril 2015

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

| Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT | | | | | |
|--|---|--|---|-------------------|-------------------------------------|
| N° marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum | Date Notification | Type de prix |
| 15P013 | Ecole maternelle Jean Racine : Extension - Mission Bureau d'Etudes Structure | VESSIÈRE 38000 GRENOBLE | 20 000,00 | 04/03/15 | Marché à prix global et forfaitaire |
| Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT | | | | | |
| N° marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel | Date Notification | Type de prix |
| 13A269 | Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un Equipement jeunesse - secteur 5 | Groupement Conjoint Solidaire COMPOSITE 38000 GRENOBLE | 185 960,40 | 05/03/15 | Marché à prix global et forfaitaire |

| N° | NATURE | FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES | OBJET | MONTANT |
|---------|------------------------|------------------------------|--|---------|
| 15-0275 | Arrêté (24/03/2015) | CDMF-AVOCATS | La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par la société Patrick GAILLARD et Associés, visant à l'annulation de l'arrêté de préemption n°14-4417 du 17/11/2014 portant sur le tènement situé 48 rue Thiers. | |
| 15-0478 | Arrêté (17/03/2015) | SCP DELACHENAL | La Ville est autorisée à intervenir devant les juridictions judiciaires afin de faire nommer un curateur destiné à assurer la gestion du bien sis 17 rue Anatole France. | |
| 15-0563 | Arrêté (31/03/2015) | Me DELACHENAL | La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. COLAS en condamnation de la Ville de Grenoble au paiement de la somme de 10 000 € en exécution du contrat de partenariat 2013-2014 devant le Tribunal de Grande Instance. | |
| 15-0564 | Arrêté (31/03/2015) | Me STEINMETZ | La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête introduite par M. BELDJENNA en annulation de la décision de refus de protection fonctionnelle du 26/01/2015 devant le Tribunal administratif de Grenoble. | |
| 15-0570 | Arrêté (27/03/2015) | Me MOLLION | La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes formées par Mmes CHANAL, DARMOND, CARENINI, PELLEGRINI et M. MAISONNEUVE, anciens salariés de l'association du Palais des Sports devant le conseil des Prud'hommes de Grenoble, en nullité du licenciement économique pour non respect des dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail. | |

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

| | | | | |
|---------|------------------------|--|--|--|
| 15-0599 | Arrêté (27/03/2015) | | La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes formées par Mmes CHANAL, DARMOND, CARENINI, PELLEGRINI et M. MAISONNEUVE, anciens salariés de l'association du Palais des Sports devant le conseil des Prud'hommes de Grenoble, en nullité du licenciement économique pour non respect des dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail. M. Paul COSTE, DGA est autorisé à intervenir devant le conseil des Prud'hommes. | |
|---------|------------------------|--|--|--|

III - DONS :

| | | | | |
|---------|------------------------|--|---|--|
| 15-0261 | Arrêté (19/02/2015) | | Le don de Marie-Louise, Catherine et Nathalie GRUMBACH composé de deux carnets de dessins (1860 et 1870-1871), une palette et une boîte de couleurs de Johann Barthold JONGKIND est accepté par la Ville de Grenoble. | |
| 15-0263 | Arrêté (19/02/2015) | | Le don de la Société des Amis du Musée composé de deux dessins de François VERDIER, intitulés : Joseph est vendu par ses frères à des Amalécites, Jacob et ses fils quittent l'Egypte et retournent au pays de Chanaan, est accepté par la Ville de Grenoble. | |
| 15-0266 | Arrêté (24/02/2015) | | Le don de Philippe COGNEE composé d'une oeuvre « Immeuble (Château de Rezé) » est accepté par la Ville de Grenoble. | |
| 15-0267 | Arrêté (24/03/2015) | | Le don de la Société des amis du Musée composé de quatre dessins de Philippe COGNEE, intitulés : Autoportrait, Cendrier, Châteaux de sable, Maison marocaine est accepté par la Ville de Grenoble. | |

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| | <p>Bail professionnel (26/02/2015)</p> | <p>SHORT EDITION 615 avenue du Peuras 38210 Tullins</p> | <p>Le présent bail annule et remplace le bail professionnel signé avec la Ville de Grenoble portant sur le local n°A002 du centre CEMOI à compter du 28/02/2015. La METRO donne à bail au preneur un local professionnel portant le n°A120 au 1^{er} étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère, d'une superficie de 141,20 m². Durée : 6 ans, à compter du 1/03/2015.</p> | <p>Loyer HT et hors charges mensuel : Du 16/03/2015 au 29/02/2016 : 1 176,67 € Du 1/03/2016 au 28/02/2017 : 1 294,33 € A compter du 1/03/2017 : 1 412 €</p> |
| | <p>Bail dérogatoire (13/03/2015)</p> | <p>DELTA DRONE 31 rue Gustave Eiffel Grenoble</p> | <p>La Ville loue au preneur des locaux d'une surface de 639,55 m² portant les n°A004, A005 et A006 du centre CEMOI sis au RDC du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 12 mois, du 1/12/2014 au 30/11/2015.</p> | <p>Redevance : 3 730,70 € HT/mois</p> |
| | <p>Bail professionnel (13/03/2015)</p> | <p>DELTA DRONE 31 rue Gustave Eiffel Grenoble</p> | <p>Le présent bail annule et remplace les baux commerciaux des 27/06/2012 et 3/04/2013 et le bail professionnel du 14/10/2014. La Ville loue au preneur des locaux à usage professionnel n°A204, A205 et A206 au 2^{ème} étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère, d'une surface de 322,15 m². Durée : 6 ans, à compter du 1/12/2014.</p> | <p>Loyer : 3 221,50 € HT et hors charges/mois</p> |
| | <p>Avenant n°1 à la convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île Du 19/11/2012 (27/02/2015)</p> | <p>CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cédex 9</p> | <p>Projet extension du bâtiment G2 – évolution de la surface plancher de 209 m² à 201 m². Avenant à la convention établi conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.</p> | <p>Montant de la participation : 41 486,40 € TTC</p> |

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| | Avenant n° 1 au bail du 7/01/2014 (16/03/2015) | Sarl EL NOUR 102B Galerie de l'Arlequin Grenoble | Compte tenu des difficultés rencontrées par le preneur dans l'exploitation de son commerce, le montant annuel du loyer est ramené à 1 200 euros pour une période d'un an, à compter du 1/01/2015. | |
| | Avenant n° 1 au bail du 5/08/2003 (10/03/2015) | Sarl AFROLINE 103 Galerie de l'Arlequin Grenoble | Compte tenu des difficultés rencontrées par le preneur dans l'exploitation de son commerce, le montant annuel du loyer est ramené à 1 350 euros pour une période d'un an, à compter du 1/01/2015. | |
| | Avenant n° 1 au bail du 12/12/2007 (10/03/2015) | Mme ARANCIBIA 37 rue les Cordeliers 38430 Saint Jean de Moirans | Compte tenu des difficultés rencontrées par le preneur dans l'exploitation de son commerce, le montant annuel du loyer est ramené à 1 320 euros pour une période d'un an, à compter du 1/01/2015. | |
| | Avenant n° 5 à la convention d'occupation précaire du 21/09/2007 (24/03/2015) | Sarl UES Hôtel Social 17B avenue Salvador Allende Echirolles | La Ville prolonge la convention d'occupation précaire pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30/09/2015. | |

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

| | | | | |
|---------|------------------------|--|---|---------------------|
| 15-0365 | Arrêté (28/01/2015) | Melles TORRES Résurrection et Marie | Cimetière Grand Sablon – Titre n° 565 – Renouvellement de concession du 25/11/2016 au 24/11/2046. | Redevance : 1 284 € |
| 15-0397 | Arrêté (19/02/2015) | M. et Mme RUEL Yvon et Suzanne | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 80 - Nouvelle concession du 19/02/2015 au 18/02/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0398 | Arrêté (20/02/2015) | M. SOMNIER Daniel | Cimetière Saint Roch - Titre n° 81 - Renouvellement de concession du 09/08/2014 au 08/08/2044. | Redevance : 651 € |
| 15-0399 | Arrêté (20/02/2015) | Les enfants de M. LOTITO Marino | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 82 – concession du 13/05/2015 au 12/05/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0400 | Arrêté (20/02/2015) | Les enfants de M. BACHELIER René | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 83 - Renouvellement de concession du 08/01/2014 au 07/01/2029. | Redevance : 282 € |
| 15-0402 | Arrêté (20/02/2015) | Les enfants de Mme HABILIAN Mariam | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 84 - Renouvellement de concession du 29/03/2013 au 28/03/2028. | Redevance : 282 € |
| 15-0403 | Arrêté (23/02/2015) | Les héritiers de M. GIRAUD Albert | Cimetière Saint Roch - Titre n° 85 - Renouvellement de concession du 04/04/2015 au 03/04/2030. | Redevance : 564 € |
| 15-0404 | Arrêté | Les enfants de Mme | Cimetière Saint Roch - Titre n° 86 - Renouvellement de | Redevance : 282 € |

| | | | | |
|---------|------------------------|--|--|---------------------|
| | (23/02/2015) | MISTRULLI Philomène | concession du 02/01/2015 au 01/01/2030. | |
| 15-0406 | Arrêté (19/02/2015) | Les enfants de M. SARAGAGLIA Michel | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 79 - Renouvellement de concession du 05/03/2015 au 04/03/2030. | Redevance : 564 € |
| 15-0408 | Arrêté (23/02/2015) | Les enfants de Mme FERRIGNO Mariantonia | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 87 - Renouvellement de concession du 06/03/2014 au 05/03/2029. | Redevance : 282 € |
| 15-0410 | Arrêté (24/02/2015) | Mme EON Simone | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 88 - Renouvellement de concession du 04/02/2015 au 03/02/2030. | Redevance : 564 € |
| 15-0411 | Arrêté (24/02/2015) | Mme TROCHAIN Louise | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 89 - Renouvellement de concession du 02/04/2015 au 01/04/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0412 | Arrêté (25/02/2015) | Mme DI GIOIA Marcelle | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 90 - Renouvellement de concession du 02/01/2015 au 01/01/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0413 | Arrêté (25/02/2015) | Les héritiers de M. MILLAUD Pierre | Cimetière Saint Roch - Titre n° 91 - Renouvellement de concession du 28/04/2015 au 27/04/2030. | Redevance : 564 € |
| 15-0414 | Arrêté (26/02/2015) | Mme CAPPADORO Mounira | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 92 - Nouvelle concession de columbarium du 25/02/2015 au 24/02/2045. | Redevance : 751 € |
| 15-0415 | Arrêté (26/02/2015) | M. CAPELLI Jean | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 93 - Renouvellement de concession du 28/03/2015 au 27/03/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0416 | Arrêté (26/02/2015) | Les enfants de M. DELORAS Willy | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 94 - Nouvelle concession du 26/02/2015 au 25/02/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0417 | Arrêté (26/02/2015) | Les héritiers de Mme LAMBERT Jeanne | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 95 - Renouvellement de concession du 13/09/2013 au 12/09/2028. | Redevance : 564 € |
| 15-0418 | Arrêté (26/02/2015) | Mme PATUREL Irène | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 96 - Renouvellement de concession du 29/05/2015 au 28/05/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0419 | Arrêté (26/02/2015) | M. CAZEAU André | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 97 - Renouvellement de concession du 08/01/2015 au 07/01/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0420 | Arrêté (26/02/2015) | Les enfants de Mme GIRAUDO Blanche | Cimetière Saint Roch - Titre n° 98 - Renouvellement de concession du 09/08/2017 au 08/08/2067. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0421 | Arrêté (27/02/2015) | Les enfants de Mme THOMAS Renée | Cimetière Saint Roch - Titre n° 99 - Renouvellement de concession du 20/06/2014 au 19/06/2029. | Redevance : 282 € |
| 15-0422 | Arrêté (27/02/2015) | Mme REGORD Micheline | Cimetière Saint Roch - Titre n° 100 - Renouvellement de concession du 07/06/2015 au 06/06/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0479 | Arrêté (02/03/2015) | M. PAROT Georges | Cimetière Grand Sablon - Titre n°101 - Nouvelle concession du 02/03/2015 au 01/03/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0480 | Arrêté (02/03/2015) | M. SAHEL Guy | Cimetière Grand Sablon - Titre n°102 - Renouvellement de concession du 13/04/2018 au 12/04/2033. | Redevance : 282 € |
| 15-0481 | Arrêté (03/03/2015) | M. BANDEIRA Joaquim | Cimetière Grand Sablon - Titre n°103 - Nouvelle concession du 03/03/2015 au 02/03/2030. | Redevance : 282 € |

| | | | | |
|---------|------------------------|--|--|---------------------|
| 15-0482 | Arrêté (04/03/2015) | Mme PIRES BANDEIRA Ana | Cimetière Grand Sablon - Titre n°104 - Nouvelle concession du 04/03/2015 au 03/03/2045. | Redevance : 651 € |
| 15-0485 | Arrêté (05/03/2015) | Mme DEBERNARDI Henriette | Cimetière Grand Sablon - Titre n°105 - Acquisition d'une concession de colobarium pour inhumation du 05/03/2015 au 04/03/2030. | Redevance : 371 € |
| 15-0487 | Arrêté (05/03/2015) | les héritiers de M. MOUSSIER Lucien | Cimetière Saint Roch - Titre n°106 - Renouvellement de concession du 17/05/2018 au 16/05/2033. | Redevance : 564 € |
| 15-0488 | Arrêté (05/03/2015) | M. et Mme WESSELER Marc | Cimetière Grand Sablon - Titre n°107 - Renouvellement de concession du 05/05/2015 au 04/05/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0490 | Arrêté (06/03/2015) | M. et Mme DAMMERS Laurent et Cécile | Cimetière Saint Roch - Titre n°1323/1324 - Renouvellement de concessions du 06/03/2015 au 05/03/2065. | Redevance : 2 244 € |
| 15-0492 | Arrêté (06/03/2015) | M. et Mme ARVET-TOUVET Jean-Pierre et Véronique | Cimetière Grand Sablon - Titre n°109 - Renouvellement des concessions du 08/07/2015 au 07/07/2045. | Redevance : 1 302 € |
| 15-0493 | Arrêté (06/03/2015) | Mme PAGENEL Josette | Cimetière Grand Sablon - Titre n°110 - Nouveau Colobarium du 06/03/2015 au 05/03/2030. | Redevance : 371 € |
| 15-0494 | Arrêté (09/03/2015) | Mme REYMOND Huguette | Cimetière Saint Roch - Titre n°112 - Renouvellement de concession du 15/02/2015 au 14/02/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0495 | Arrêté (09/03/2015) | Mme BEATRICE Monique | Cimetière Saint Roch - Titre n°113 - Renouvellement de concession du 25/06/2015 au 24/06/2030. | Redevance : 564 € |
| 15-0496 | Arrêté (09/03/2015) | M. LAFOND Gilbert | Cimetière Grand Sablon - Titre n°114 - Renouvellement de concession du 15/12/2014 au 14/12/2044. | Redevance : 651 € |
| 15-0497 | Arrêté (09/03/2015) | Mme STRIPPOLI Françoise | Cimetière Saint Roch - Titre n°115 - Renouvellement de concession du 28/04/2014 au 27/04/2029. | Redevance : 282 € |
| 15-0498 | Arrêté (09/03/2015) | M. GRILLI Louis | Cimetière Grand Sablon - Titre n°116 - Renouvellement de concession du 19/03/2019 au 18/03/2034. | Redevance : 282 € |
| 15-0499 | Arrêté (09/03/2015) | M. et Mme GAUDE Michel | Cimetière Grand Sablon - Titre n°117 - Renouvellement de concession du 01/02/2015 au 31/01/2045. | Redevance : 651 € |
| 15-0500 | Arrêté (10/03/2015) | M. et Mme TRUPIA Diégo | Cimetière Grand Sablon - Titre n°118 - Renouvellement de concession du 16/03/2015 au 15/03/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0511 | Arrêté (10/03/2015) | les enfants de M. POLO-DEL- VECCHIO Franco | Cimetière Grand Sablon - Titre n°119 - Renouvellement de concession du 19/03/2015 au 18/03/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0512 | Arrêté (10/03/2015) | Les héritiers de COUCHOUD Marie Edith | Cimetière Saint Roch - Titre n°120 - Renouvellement de concession du 7/06/2015 au 6/06/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0513 | Arrêté (10/03/2015) | Mme GIRARD Agathe | Cimetière Grand Sablon - Titre n°121 - Renouvellement de concession du 01/02/2015 au 31/01/2030. | Redevance : 282 € |

| | | | | |
|---------|------------------------|---|---|---------------------|
| 15-0515 | Arrêté (11/03/2015) | Les enfants de Mme DERBET Zélia | Cimetière Grand Sablon -Titre n° 122 - Renouvellement de concession du 30/03/2015 au 29/03/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0516 | Arrêté (11/03/2015) | Mme LAMY-GFELLER Verena | Cimetière Saint Roch -Titre n° 123 - Renouvellement de concession du 7/04/2015 au 6/04/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0517 | Arrêté (11/03/2015) | Mme CHAREYRE Dolorès | Cimetière Saint Roch -Titre n° 124 - Renouvellement de concession du 21/12/2008 au 20/12/2023. | Redevance : 282 € |
| 15-0518 | Arrêté (11/03/2015) | M. et Mme GIORDANO Joseph | Cimetière Grand Sablon -Titre n° 125 - Renouvellement de concession du 21/06/2014 au 20/06/2029. | Redevance : 282 € |
| 15-0519 | Arrêté (11/03/2015) | Les enfants de Mme KACZMAREK Pélagie | Cimetière Grand Sablon -Titre n° 126 - Renouvellement de concession - prenant effet le 27/04/2015 au 26/04/2030. | Redevance : 564 € |
| 15-0520 | Arrêté (11/03/2015) | Mme KRIEF Marcelle | Cimetière Grand Sablon -Titre n° 127 - Renouvellement de concession du 20/03/2015 au 19/03/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0521 | Arrêté (11/03/2015) | Les enfants de Mme LAPORTE Alphonsine | Cimetière Saint Roch - Titre n° 128 - Renouvellement de concession du 13/03/2014 au 12/03/2029. | Redevance : 282 € |
| 15-0522 | Arrêté (12/03/2015) | M. et Mme MARZOLINO Bernard et Jeannine | Cimetière Saint Roch - Titre n° 129 - Nouvelle concession de columbarium du 12/03/2015 au 11/03/2030. | Redevance : 371 € |
| 15-0523 | Arrêté (12/03/2015) | Les héritiers de M. MAITRE Nicolas | Cimetière Saint Roch - Titre n° 130 - Renouvellement de concession du 2/07/2014 au 1/07/2029. | Redevance : 282 € |
| 15-0572 | Arrêté (13/03/2015) | M. et Mme YAKHLEF / LOUBAT Hamed et Jeannine | Cimetière Grand Sablon - Titre n°111 - Nouvelle concession du 06/03/2015 au 05/03/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0573 | Arrêté (12/03/2015) | M. CIVITANO Francesco | Cimetière Grand Sablon -Titre n°131 - Nouvelle concession du 12/03/2015 au 11/03/2045. | Redevance : 751 € |
| 15-0574 | Arrêté (16/03/2015) | M. et Mme ROGER Daniel et Bernadette | Cimetière Grand Sablon -Titre n°132 - Renouvellement d'une concession du 11/02/2013 au 10/02/2028. | Redevance : 282 € |

| | | | | |
|---------|------------------------|---|--|------------------------|
| 15-0575 | Arrêté (16/03/2015) | Mme COSTA Colette | Cimetière Saint Roch - Titre n°133 - Renouvellement de deux concessions du 07/10/2014 au 06/10/2029. | Redevance : 552 € |
| 15-0576 | Arrêté (16/03/2015) | Mme POURVIS Paule | Cimetière Grand Sablon - Titre n°134 - Renouvellement de concession du 30/01/2015 au 29/01/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0577 | Arrêté (16/03/2015) | Mme COMPARAT Claire | Cimetière Grand Sablon - Titre n°135 - Renouvellement d'une concession du 17/07/2015 au 16/07/2045. | Redevance : 651 € |
| 15-0578 | Arrêté (17/03/2015) | M. CONCAS Giovanni | Cimetière Grand Sablon - Titre n°136 - Nouvelle concession du 17/03/2015 au 16/03/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0579 | Arrêté (17/03/2015) | M. et Mme TARRICONE Joseph | Cimetière Grand Sablon - Titre n°137 - Nouvelle concession du 17/03/2015 au 16/03/2065. | Redevance : 1 122 € |
| 15-0580 | Arrêté (18/03/2015) | M. FRESIER Yves | Cimetière Grand Sablon - Titre n°138 - Renouvellement de concession du 08/03/2015 au 07/03/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0620 | Arrêté (19/03/2015) | M. et Mme COUTELOU Xavier et Michelle | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 139 - Nouvelle concession du 19/03/2015 au 18/03/2065. | Redevance : 2 244 € |
| 15-0621 | Arrêté (23/03/2015) | les enfants de Mme DEL BUFALO Maria | Cimetière Saint Roch - Titre n° 140 - Conversion de concession du 23/03/2015 au 22/03/2065. | Redevance : 1 087,61 € |
| 15-0622 | Arrêté (23/03/2015) | M. NADJAR Isaac | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 141 - renouvellement de concession du 26/04/2015 au 25/04/2030. | Redevance : 564 € |
| 15-0623 | Arrêté (23/03/2015) | Mme CORJON Huguette | Cimetière Saint Roch - Titre n° 142 - Renouvellement de concession du 2/01/2015 au 1/01/2030. | Redevance : 564 € |
| 15-0624 | Arrêté (24/03/2015) | M. et Mme VANETTI Patrick et Anne-Marie | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 143 - Renouvellement de concession du 4/03/2006 au 3/03/2021. | Redevance : 282 € |
| 15-0625 | Arrêté (25/03/2015) | M. BIRABEAU Jacques | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 144 - Renouvellement de concession du 21/06/2014 au 20/06/2029. | Redevance : 282 € |
| 15-0627 | Arrêté (25/03/2015) | M. MASSIMO Dominique | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 145 - Renouvellement de concession du 20/05/2015 au 19/05/2030. | Redevance : 282 € |
| 15-0628 | Arrêté (25/03/2015) | M. BIRABEAU Jacques | Cimetière Grand Sablon - Titre n° 146 - Renouvellement de concession du 21/06/2014 au 20/06/2029. | Redevance : 282 € |

AFFAIRES CULTURELLES : Comité d'avis - Attribution de subventions aux opérateurs culturels grenoblois - Conventions et avenants financiers.

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n° 9-C001 approuvée au conseil municipal du 21 juillet 2014 fixant les grands axes de la politique culturelle, la ville de Grenoble veille à la complémentarité et à la mise en réseau des projets artistiques et culturels.

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de subventionnement est conduite depuis l'été 2014, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Le comité d'avis, dont la deuxième réunion s'est tenue le 09 avril 2015, a permis de partager l'instruction d'une soixantaine de demandes de subventions dans le domaine culturel. Les élus, les usagers, et les personnalités qualifiées ont ainsi échangé autour des projets qui étaient présentés par les services, afin de déterminer la pertinence d'un financement municipal.

A l'issue de ce comité, les subventions suivantes sont proposées, lesquelles doivent faire l'objet de convention, conformément à la législation française et européenne en vigueur.

Il vous est donc proposé de conclure avec les opérateurs, les conventions et avenants joints en annexe dont les financements sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

| N° | Opérateur culturel | Montant CM AVRIL | Soutien au titre du programme d'activités année 2015 | Observations |
|----|--|------------------------|--|-----------------------------------|
| 1 | "Centre Chorégraphique National J-C. Gallotta-Groupe Emile Dubois" | 188 058 € | CM décembre : 62 686 € Total subventions : 250 744 € | Av. à la convention CM 15/12/2014 |
| 2 | "Centre International des Musiques Nomades" | 93 200 € | CM décembre : 93 200 € Total subventions : 186 400 € | Av. à la convention CM 15/12/2014 |
| 3 | "Cinémathèque de Grenoble" | 3 000 € | CM décembre : 95 000 € Total subventions : 98 000 € | Av. à la convention CM 23/03/2015 |
| 4 | "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" | 48 233 € | CM décembre : 28 075 € Total subventions : 76 308 € | Av. à la convention CM 15/12/2014 |
| 5 | "Musiques Créatives du Sud" | 18 717 € | CM décembre : 41 075 € Total subventions : 59 792 € | Av. à la convention CM 15/12/2014 |
| 6 | "L'Oreille en Fête-Musée en Musique" | 30 000 € | Aide au programme d'activité 2015 | Convention annuelle |

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, chapitre fonctionnel 923, fonction 3 Culture, sous-fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Temps libre et savoirs du 15 avril 2015
- Métropolitaine du 14 avril 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenants financiers joints en annexe,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :
adoptée

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE

Affichée le :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2015**

| AVENANTS DE RECONDUCTION AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS | | | | | | | |
|--|--------------------------------|---|--------------------------------|--|---------------------------|--------------------|----------|
| N° et type Annexe | Nom de l'Association | Référence délibération et/ou convention | Subvention fonctionnement 2014 | Objet de la subvention proposée | Subvention 2015 | | |
| | | | | | fonctionnement déjà votée | Avantage en nature | proposée |
| 2 avenant de reconduction | Mistral Football Club | délibération C002 du 27 avril 2015 | 19 500 € | Aide au contrat d'insertion «adultes-relais» | 7 500 € | 6 811 € | 4 500 € |
| 2 avenant de reconduction | Union Sportive Abbaye Grenoble | délibération C002 du 27 avril 2015 | 6 000 € | Fonctionnement 2015 - solde | 3 000 € | 13 447 € | 7 000 € |

| AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS | | | | | | | | |
|---|--------------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|--|---------------------------|--------------------|----------|
| N° et type Annexe | Nom de l'Association | Référence de la convention | | Subvention fonctionnement 2014 | Objet de la subvention proposée | Subvention 2015 | | |
| | | Date signature convention | Validité convention | | | fonctionnement déjà votée | Avantage en nature | proposée |
| 3 avenant financier | AUESC Bajatière | 06-févr-2015 | 31-déc-2016 | 9 000 € | Aide à l'insertion professionnelle «emplois d'avenir» | 4 000 € | 0 € | 1 000 € |
| | | délibération n° 49-C007 du 15/12/2014 | | | | | | |
| 3 avenant financier | Aviron Grenoblois | 10-janv-2015 | 31-déc-2015 | 116 653 € | Fonctionnement 2015 - solde | 73 285 € | 0 € | 33 918 € |
| | | délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014 | | | | | | |
| 3 avenant financier | Football Club Allobroges ASAFIA/FC2A | 19-déc-2014 | 31-déc-2015 | 32 800 € | - Fonctionnement 2015 - Solde - Aide à l'insertion professionnelle «emplois d'avenir» | 15 900 € | 8 731 € | 14 100 € |
| | | délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014 | | | | | | Total |
| 3 avenant financier | Grenoble Isère Métropole Patinage | 26-déc-2014 | 31-déc-2015 | 97 150 € | Fonctionnement 2015 - solde | 48 575 € | 0 € | 48 575 € |
| | | délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014 | | | | | | |
| 3 avenant financier | Grenoble Tennis | 05-janv-2015 | 31-déc-2015 | 110 000 € | Fonctionnement 2015 - solde | 55 000 € | 445 002 € | 55 000 € |
| | | délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014 | | | | | | |
| 3 avenant financier | Trampoline Club Dauphiné | 07-janv-2015 | 31-déc-2015 | 29 432 € | Organisation d'une journée festive de Noël | 20 885 € | 0 € | 3 000 € |
| | | délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014 | | | | | | |

Total

168 093 €

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL SUBVENTIONS DEJ

| NOM ASSOCIATION | Rappel subventions annuelles 2014 accordées par la Ville | OBJET | SUBVENTION DE FONTION ^T | SUBVENTION SUR PROJET | TOTAL |
|--------------------|--|--|---------------------------------------|--------------------------|-----------|
| SECTEUR 1 | | | | | |
| MJC PARMENTIER | 368 546 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde Fonds thématiques artistique événementiel | | 16 410 2 750 | 19 160 € |
| | | Soit un total de : | | 6 600 | 6 600 € |
| CS CHORIER BERRIAT | 227 699 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde | | | |
| | | Soit un total de : | | | |
| SECTEUR 2 | | | | | |
| MPT SAINT LAURENT | 292 735 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde | | 12 000 | 12 000 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| MJC MUTUALITE | 225 035 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde | | 7 800 | 7 800 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| MJC ALLOBROGES | 428 091 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde Initiative Jeunesse projet " Regards croisés/citoyenneté 2015" | | 9 990 1 500 | 11 490 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| SECTEUR 3 | | | | | |
| LE PLATEAU | 413 303 € | Subvention annuelle de fonctionnement - Solde Initiative Jeunesse Fonctionnement - Poste correspondant jeunesse Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde Initiative Jeunesse projet " Regards croisés/citoyenneté 2015" VVV Printemps 2015 | 117 702 7 623 | 3 450 2 400 1 600 | 132 775 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| ME BACHELARD | 285 763 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde | | 7 200 | 7 200 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| MJC ANATOLE France | 364 637 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde Initiative Jeunesse projet " Regards croisés/citoyenneté 2015" VVV Printemps 2015 | | 6 750 1 500 | 9 750 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| MJC EAUX CLAIRES | 309 008 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde | | 9 750 | 9 750 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| SECTEUR 4 | | | | | |
| CLIF | 196 007 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde | | 7 800 | 7 800 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| MJC Lucie AUBRAC | 385 550 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde Initiative Jeunesse projet " Regards croisés/citoyenneté 2015" | | 5 700 3 000 | 8 700 € |
| | | Soit un total de : | | | |
| CLOS D'OR | 311 128 € | Ateliers éducatifs 2014/2015 Solde | | 7 500 | 7 500 € |
| | | Soit un total de : | | | |

ETABLISSEMENTS PUBLICS : E.P.I.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille
- Tarifs combinés applicables au 1er mai 2015

Madame Anne-Sophie OLMOS expose,

Mesdames, Messieurs,

La deuxième partie des statuts de l'E.P.I.C. "Régie du Téléphérique Grenoble – Bastille", intitulée "cahier des charges", prévoit à l'article 7 que les tarifs du téléphérique sont fixés par le conseil d'administration de l'E.P.I.C., puis approuvés par le conseil municipal.

Ce régime juridique impose que les tarifs soient établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie, conformément aux articles L. 2224-1 et R. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les budgets de services publics à caractère industriel et commercial, exploités en régie ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'E.P.I.C., au cours de sa séance du 22 septembre 2014, a approuvé les tarifs de l'année 2015.

Depuis, la Régie du Téléphérique a décidé de proposer, en collaboration avec la Régie Municipale des Remontées Mécaniques de St Hilaire du Touvet, des prestations combinées pour le téléphérique et le funiculaire à des tarifs préférentiels. Ces tarifs ont été approuvés au cours de la séance du Conseil d'administration du 10 mars 2015.

Les billets combinés entre les régies seront utilisables sur les deux sites, à savoir :

- billet combiné individuel A-R adulte : 18,80 € soit une remise de 23,25%
- billet combiné individuel A-R enfant (5-18 ans) : 10,20 € soit une remise de 27,15 %
- billet combiné groupes A-R (à partir de 15 pers.) : 15,50 € soit une remise de 17,55%

Cette nouvelle prestation, intégrée à l'augmentation des tarifs et associée à une espérance d'augmentation de fréquentation devrait permettre à la Régie du Téléphérique d'équilibrer ses comptes, voire à dégager un résultat qui comblerait une partie du déficit cumulé.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ressources et évaluation du 13 avril 2015
- Métropolitaine du 14 avril 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs combinés ci-annexés de l'Établissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables à compter du 1er mai 2015.

Conclusions adoptées :
adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée,
Mme Anne-Sophie OLMOS

Affichée le :

TAUX – avancement de grade – Année 2015

| GRADES | 2015 | | |
|--|---------------------------|----------------------------|--------|
| | Nombre de promouvables | Propositions CAP | Ratios |
| CATEGORIE C | | | |
| Filière Administrative | | | |
| Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe | 32 | dont 1 lauréat 3 | 9,38% |
| Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe | 12 | 6 | 50,00% |
| Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe | 20 | 8 | 40,00% |
| Filière Technique | | | |
| Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 111 | dont 2 / lauréats 65 | 58,56% |
| Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe | 89 | 32 | 35,96% |
| Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe | 93 | 30 | 32,26% |
| Agent de Maîtrise Principal | 20 | 10 | 50,00% |
| Filière Culturelle | | | |
| Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 4 | dont 1 lauréat 3 | 75,00% |
| Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe | 0 | | |
| Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe | 0 | | |

Annexe à la délibération N° 4A-E015

| GRADES | 2015 | | |
|--|---------------------------|---------------------|---------------|
| | Nombre de promouvables | Propositions CAP | Ratios |
| Filière Sportive | | | |
| Opérateur qualifié des activités physiques et sportives | 1 | 0 | 0,00% |
| Opérateur principal des activités physiques et sportives | 0 | | |
| Filière Sanitaire et Sociale | | | |
| Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe | 20 | 11 | 55,00% |
| Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe | 38 | 17 | 44,74% |
| Filière Animation | | | |
| Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 0 | | |
| Adjoint d'animation principal de 2ème classe | 0 | | |
| Adjoint d'animation principal de 1ère classe | 1 | 1 | 100,00% |
| Filière Police (pour information) | | | |
| Brigadier de Police Municipale | 15 | 3 | 20,00% |
| Brigadier Chef Principal de Police Municipale | 19 | 3 | 15,79% |
| TOTAUX – CATEGORIE C | 475 | 192 | 40,42% |

| GRADES | 2015 | | | Ratios |
|--|------------------------|------------------|-----------------|---------|
| | Nombre de promouvables | Propositions CAP | | |
| CATEGORIE B | | | | |
| Filière Administrative | | | | |
| Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel) | 16 | 12 | dont 5 lauréats | 75,00% |
| Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 33 | 8 | dont 2 lauréats | 24,24% |
| Filière Technique | | | | |
| Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel) | 15 | 1 | | 6,67% |
| Technicien Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 35 | 1 | | 2,86% |
| Filière Culturelle | | | | |
| Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel) | 12 | 4 | dont 1 lauréat | 33,33% |
| Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 32 | 17 | dont 7 lauréats | 53,13% |
| Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel) | 0 | | | |
| Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 3 | 3 | dont 2 lauréats | 100,00% |

| GRADES | 2015 | | |
|---|------------------------|------------------|---------------|
| | Nombre de promouvables | Propositions CAP | Ratios |
| Filière Sportive | | | |
| Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel) | 7 | 0 | 0,00% |
| Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 7 | 0 | 0,00% |
| Filière Sanitaire et Sociale | | | |
| Assistant Socio-Educatif Principal | 1 | 0 | 0,00% |
| Technicien para-médical de classe supérieure | 0 | | |
| Filière Animation | | | |
| Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel) | 4 | 1 | 25,00% |
| Animateur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 1 | 0 | 0,00% |
| Filière Police Municipale | | | |
| Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel) | 2 | 0 | 0,00% |
| Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) | 3 | 0 | 0,00% |
| TOTAUX – CATEGORIE B | 171 | 47 | 27,49% |

| GRADES | 2015 | | | Ratios |
|---|---------------------------|---------------------|--------------------|---------|
| | Nombre de promouvables | Propositions CAP | | |
| CATEGORIE A | | | | |
| Filière Administrative | | | | |
| Attaché Principal (ancienneté + examen professionnel) | 30 | 4 | dont 7 lauréats | 13,33% |
| Directeur Territorial | 20 | 0 | | 0,00% |
| Administrateur hors classe | 0 | | | |
| Administrateur Général | 1 | 1 | | 100,00% |
| Filière Technique | | | | |
| Ingénieur Principal | 57 | 3 | | 5,26% |
| Ingénieur en Chef de classe normale | 27 | 0 | | 0,00% |
| Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle | 3 | 0 | | 0,00% |
| Filière Culturelle | | | | |
| Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie | 0 | | | |
| Professeur Hors Classe | 20 | 3 | | 15,00% |
| Conservateur du Patrimoine en Chef | 2 | 0 | | 0,00% |
| Conservateur des Bibliothèques chef | 2 | 0 | | 0,00% |

| GRADES | 2015 | | |
|---|---------------------------|---------------------|---------------|
| | Nombre de promouvables | Propositions CAP | Ratios |
| Filière Sportive | | | |
| Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel) | 2 | 1 | 50,00% |
| Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 0 | 0,00% |
| Filière Sanitaire et Sociale | | | |
| Infirmier en soins généraux de classe supérieure | 0 | | |
| Infirmier en soins généraux hors classe | 2 | 1 | 50,00% |
| Médecin de 1 ^{ère} classe | 0 | | |
| Médecin Hors classe | 6 | 0 | 0,00% |
| Psychologue hors classe | 0 | | |
| TOTAUX – CATEGORIE A | 173 | 13 | 7,51% |
| TOTAL GENERAL | 819 | 252 | 30,77% |

Annexe à la délibération N° 42. E008

TRANSFORMATIONS DE POSTES

| Département | Direction | Service | Poste à supprimer | Poste à créer |
|---|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------|
| Culture, Sport, Education Jeunesse | Sports | Equipements Sportifs | Technicien | Ingénieur |
| Ressources Financières, de Gestion, Juridiques et d'Information | Finances | Gestion financière et analyse | Adjoint administratif | Rédacteur |
| Ressources Financières, de Gestion, Juridiques et d'Information | Finances | Gestion financière et analyse | Technicien | Rédacteur |
| Solidarité et Services à la Population | Santé Publique et Environnementale | | Ingénieur | Attaché |